



PROCÈS-VERBAL N°6

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 27 janvier 2026

Présent(s) :

MM. Jean Marc DENIS (Président) - Arezki HAMZA - Patrick ALEXANDRE - Mickael MAETZ - Jean Claude ORTUNO - Lucas JEAN LOUIS DIT MONTO - Mahé DJELLAL- Jean Pierre ELISABETH.

Excusé(s) : M. Clément LAWSON.

Assistent : Nicolas VOYANT

Prochaine réunion le 24/02/2026.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

SEVRES - STADE JEAN WAGNER - NNI 920720201

Cette installation est classée en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 01/03/2026.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 09/09/2025, de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en T5 SYN et des documents transmis :

- Tests in situ du 11/12/2025.
- Attestation Administrative de Capacité.
- Plan des Tribunes.

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/09/2035.

1.4 Avis préalable

NANTERRE - STADE MARCEL PAYEN - NNI 920500401

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 09/09/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le remplacement de la pelouse synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire du 26/01/2026
- Lettre d'intention de réalisation de travaux
- Plan de masse du projet

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Il est rappelé que l'article 3.1.5 du règlement fédéral recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.

- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification des composants du revêtement.

- Dans le cas d'une demande FAFA il est précisé que les terrains en gazon synthétique à charge élastomère ne sont pas éligibles.

La Commission recommande :

- En cas de granulats de charge d'origine organique, la mise en œuvre d'un dispositif de rétention de ces granulats en périphérie,
- De procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant le cas échéant les tests des granulats élastomères pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T5 SYN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ANTONY - STADE VELPEAU - NNI 920020301

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 13/02/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. du District des Hauts de Seine, le 26/01/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 03/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 121 Lux.
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.22.
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.46.

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 27/01/2028.

CLAMART - STADE DE LA PLAINE N° 1 - NNI 920230301

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 04/10/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. VIGNAL, membre de la C.D.T.I.S. du District des Hauts de Seine, le 26/01/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 30/06/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 91 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.15
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.30 (E7 min 0.4)

La C.R.T.I.S, au vu des valeurs relevées, ne peut pas classer l'éclairage de cette installation.

ISSY LES MOULINEAUX - STADE ALAIN MIMOUN - NNI 920400301

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 07/11/2027.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. du District des Hauts de Seine, le 03/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 03/07/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 289 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.16
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.31 (E7 min 0.4)

La C.R.T.I.S, au vu des valeurs relevées, ne peut pas classer l'éclairage de cette installation.

ISSY LES MOULINEAUX - Stade Christiane Guillaume - NNI 920400102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 07/11/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. du District des Hauts de Seine, le 03/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 03/07/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 297 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.14
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.27 (E7 min 0.4)

La C.R.T.I.S, au vu des valeurs relevées, ne peut pas classer l'éclairage de cette installation.

2.3 Changement de niveau de classement

VILLENEUVE LA GARENNE - STADE GASTON BOUILLANT - NNI 920780101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EEntraînement jusqu'au 09/07/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 15/01/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 05/01/2026.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eude d'éclairage du 20/01/2025

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 509 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.67
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.79

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 27/01/2028.

2.4 Avis préalable

ASNIERES SUR SEINE - STADE BLAISE MATUIDI - NNI 920040201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en E4, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (31/01/2024)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 22/01/2026
- Courrier d'intention de réalisation des travaux
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 21.5 m
- 26 projecteurs de 1505.9W
- GR - MAX 45

Au regard des éléments transmis:

- Type de source : LED
- Eclairage moyen horizontal : 449 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.69
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,81

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LONGJUMEAU - GYMNASSE COURTAND - NNI 913459902

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 4 du 27/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CRTIS du 28/10/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de Masse

La CRTIS note que compte tenu de la configuration de la salle et de la largeur des zones de dégagements, la capacité spectateurs sera à 0.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 27/01/2036.

LONGJUMEAU - Gymnase Micheline Ostermeyer - NNI 913459901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 4 du 27/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CRTIS du 03/11/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de Masse

La Commission constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...
- Absence du plan de l'aire de jeu et des vestiaires

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 30/06/2026.

LONGJUMEAU - Gymnase nicolas - NNI 913459903

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3 du 10/11/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 18/11/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de masse

La Commission constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...
- Absence du plan de l'aire de jeu et des vestiaires

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 30/06/2026.

MONTGERON - Stade Du Cosec M. T. Eyquem 2 - NNI 914210203

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T7 PN du 11/07/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 22/09/2025 effectué par Mrs BOISNOIR & GAUVIN membres de la C.D.T.I.S du District de l'Essonne.
- Plan des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis , la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 27/01/2036.

1.2 Confirmation de classement

CORBEIL ESSONNES - Stade De Robinson N° 1 - NNI 911740201

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/10/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 SYN du 12/09/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CRTIS 10/11/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S .
- Plan de masse.
- Plan des vestiaires

La Commission constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...
- Absence des tests in situ initiaux.
- Absence du Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 10/05/2026.

CORBEIL ESSONNES - Stade De Robinson N° 2 - NNI 911740202

Cette installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/01/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T7 SYN du 13/11/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CRTIS 26/11/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S .
- Plan des vestiaires

La Commission constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...
- Absence des tests in situ initiaux
- Absence du plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T7 SYN Prov jusqu'au 10/05/2026.

NOZAY - Stade Pedro Pauleta 1 - NNI 914580201

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 15/07/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30/09/2025 effectué par Mrs BOISNOIR & BERTHY membres de la C.D.T.I.S du District de l'Essonne.
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis , la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 27/01/2036.

ORSAY - Stade Municipal N° 1 - NNI 914710101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 22/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 03/06/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 27/06/2025 effectué par Mrs BOISNOIR & BERTHY membres de la C.D.T.I.S du District de l'Essonne.
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Arrêté d'Ouverture au Public

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 27/01/2036.

VAYRES SUR ESSONNE - STADE MUNICIPAL - NNI 916390101

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 14/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 15/05/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 26/05/2025 effectué par Mrs BOISNOIR & GAUVIN membres de la C.D.T.I.S du District de l'Essonne.
- Plan de masse
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 27/01/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

BALLAINVILLIERS - STADE DE LA GUY - NNI 910440101

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 27/09/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 16/12/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CRTIS du 30/10/2025 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité
- Tests in situ du 24/11/2017

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3). Elle précise qu'une demande de classement en Niveau Travaux (T5 SYN) pourra être étudiée à réception d'un descriptif des travaux de mise en conformité de la zone de sécurité, d'un plan projet (ex : réduction des dimensions de l'aire de jeu) et d'un échéancier.

La Commission constate les non-conformités mineures suivantes :

- Présence de rilsans sur les poteaux de but.
- Filets très endommagés.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation.

OLLAINVILLE - Stade De L' Orangerie N° 2 - NNI 914610102

Cette installation est classée en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 30/03/2026.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 21/10/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Tests in situ du 21/11/2025
- Plan de l'aire de jeu
- Arrêté d'Ouverture au Public

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 23/10/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LONGJUMEAU - Stade Frédéric Langrenay N° 3 - NNI 913450103

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S. le 19/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E7 signée par le propriétaire le 01/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Etude d'éclairage du 14/12/2023
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 165 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.33
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.49

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 27/01/2030.

2.2 Confirmation de classement

LONGJUMEAU - STADE FRÉDÉRIC LANGRENAY 1 - NNI 913450101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 26/09/2019.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S. le 04/11/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 signée par le propriétaire le 01/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- APE Favorable du 16/05/2025
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 236 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50

- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.76

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 27/01/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

BRUNOY - STADE PARFAIT LEBOURG - NNI 911140201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 17/02/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 25/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 10/09/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 135 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.23
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.52

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 27/01/2028.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

PARIS - STADE DE LA TOUR AUX PARACHUTES - NNI 751130401

Cette installation a été retirée du classement.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 21/10/2025, de retrait de classement et des documents transmis :

- Rapport de visite du 06/01/2026 effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3). Elle précise qu'une demande de classement en Niveau Travaux (T5 SYN) pourra être étudiée à réception d'un descriptif des travaux de mise en conformité de la zone de sécurité, d'un plan projet (ex : réduction des dimensions de l'aire de jeu) et d'un échéancier.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation et transmet le dossier à la C.F.T.I.S.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PARIS - Complexe Sportif Louis Lumière N° 1 - NNI 751200301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 07/01/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle confirmation de niveau en E7 signée par le propriétaire le 08/12/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 154 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.17
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.40

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 27/01/2028.

PARIS - Complexe Sportif Louis Lumière N° 2 - NNI 751200302

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 16/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle confirmation de niveau en E7 signée par le propriétaire le 08/12/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 77 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.16
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.40

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 27/01/2028.

PARIS - STADE DÉJERINE N° 2 - NNI 751200202

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 18/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle confirmation de niveau en E7 signée par le propriétaire le 08/12/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 77 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.16
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.40

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 27/01/2028.

2.2 Confirmation de classement

PARIS - Stade Maryse Hilsz N° 2 - NNI 751200102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 13/12/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FOURRIER, membre de la C.D.T.I.S. du District Parisien, le 22/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 03/12/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 142 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.21
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.42

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 27/01/2028.

PARIS - Stade Suzanne Lenglen N° 2 - NNI 751150402

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 17/01/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FOURRIER, membre de la C.D.T.I.S. du District Parisien, le 20/11/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 08/12/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 119 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.07
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.18 (E7 min 0.4)

La C.R.T.I.S, au vu des valeurs relevées, ne peut pas classer l'éclairage de cette installation.

PARIS - Stade Suzanne Lenglen N° 3 - NNI 751150403

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 17/01/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FOURRIER, membre de la C.D.T.I.S. du District Parisien, le 20/11/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 08/12/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 48 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.07
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.23 (E7 min 0.4)

La C.R.T.I.S, au vu des valeurs relevées, ne peut pas classer l'éclairage de cette installation.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

BOMBON - STADE MUNICIPAL - NNI 770440101

Cette installation sportive est classée en niveau T6 PN jusqu'au 18/10/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'agrandissement de ses vestiaires, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire du 23/12/2025
- Lettre d'intention de réalisation de travaux
- Plan du projet

La C.R.T.I.S. note le projet d'agrandissement des vestiaires compatible avec un niveau T5 mais les dimensions de l'aire de jeu ne sont pas modifiées. Si une contrainte réglementaire s'oppose à l'extension de l'aire de jeu aux dimensions de 105 x 68 m (niveau T5), merci de nous en faire part.

Dans cette attente la commission émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T6 PN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

CLAYE SOUILLY - STADE CLÉMENT PETIT 4 - NNI 771180104

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en E4, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (27/01/2025)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 27/01/2026
- Courrier d'intention de réalisation des travaux
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 20 m
- 8 projecteurs de 1006 W
- 4 projecteurs de 1505.9 W
- GR - MAX 43.3

Au regard des éléments transmis:

- Type de source : LED
- Eclairement moyen horizontal : 172 lux

- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.60
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,75

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

TREMBLAY EN FRANCE - PARC DES SPORTS G. PRUDHOMME N°3 - NNI 930730103

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2026.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 16/12/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 SYN et du document transmis :

- Tests in situ du 21/11/2025

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/07/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

AUBERVILLIERS - STADE DOCTEUR PIEYRE - NNI 930010301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 22/01/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle initial en E6 signée par le propriétaire le 05/12/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 193 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.69
- Etude éclairage du 27/03/2024

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 27/01/2030.

2.2 Confirmation de classement

LES LILAS - PARC DES SPORTS 2 - NNI 930450102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 08/01/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine Saint Denis, le 19/01/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement signée par le propriétaire le 18/07/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 132 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.54
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.73

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 27/01/2028.

LIVRY GARGAN - Stade Alfred Marcel Vincent N°2 MakO - NNI 930460102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 07/03/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine Saint Denis, le 09/04/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement signée par le propriétaire le 06/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 209 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 27/01/2028.

NEUILLY SUR MARNE - STADE GEORGES FOULON 3 - NNI 930500103

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 27/10/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine Saint Denis, le 12/02/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement signée par le propriétaire le 14/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 165 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.35
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.67

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 27/01/2028.

ROMAINVILLE - STADE JEAN GUIMIER - NNI 930630201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 07/02/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine Saint Denis, le 13/02/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement signée par le propriétaire le 23/01/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 201 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.34
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.55

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 27/01/2028.

SEVRAN - PARC DES SPORTS JEAN GUIMIER 2 - NNI 930710102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine Saint Denis, le 06/03/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement signée par le propriétaire le 05/12/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 145 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.58
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.72

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 27/01/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

SARCELLES - Stade Jacques Isaac Braml - NNI 955850101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 14/01/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 signée par le propriétaire le 07/11/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 97 Lux (E5 min 250 lux)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.13 (E5 min 0.5)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.31 (E5 min 0.6)

La C.R.T.I.S, au vu des valeurs relevées, ne peut pas classer l'éclairage de cette installation.

SOISY SOUS MONTMORENCY - STADE ALBERT SCHWEITZER 1 - NNI 955980101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 22/01/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle initial en E5 signée par le propriétaire le 05/12/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 333 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.68
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.79
- APE Favorable du 14/03/2025

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 27/01/2030.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

ST BRICE SOUS FORET - STADE LÉON GRAFFIN 1 - NNI 955390101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 IM jusqu'au 30/12/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FEBVAY, membre de la C.R.T.I.S., le 14/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E6 LED signée par le propriétaire le 08/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Etude d'éclairage du 12/07/2023
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 333 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.75

Au vu de l'APE favorable notifié le 02/04/2024 et des éléments transmis , la C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 27/01/2028

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VILLEJUIF - STADE KARL MARX - NNI 940760101

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 11/09/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 suite au renouvellement du gazon synthétique du 12/01/2026 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17/11/2025 effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S
- Tests in situ du 28/11/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 28/11/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

CHEVILLY LARUE - PARC DES SPORTS 3 - NNI 940210103

Cette installation était classée en niveau T7 S jusqu'au 01/04/2024.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 14/02/2025, de la demande du propriétaire d'avis préalable en niveau T6 SYN et du document transmis :

- Plan des vestiaires affectés à l'installation

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T6 SYN.

FONTENAY SOUS BOIS - STADE GEORGES LE TIEC 1 - NNI 940330101

Cette installation sportive est classée en niveau T5 PN jusqu'au 15/10/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise en place d'une pelouse synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire du 12/01/2026
- Lettre d'intention de réalisation de travaux
- Plan de masse du projet

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Il est rappelé que l'article 3.1.5 du règlement fédéral recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.
- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de

type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.

- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification des composants du revêtement.

- Dans le cas d'une demande FAFA il est précisé que les terrains en gazon synthétique à charge élastomère ne sont pas éligibles.

La Commission recommande :

- En cas de granulats de charge d'origine organique, la mise en œuvre d'un dispositif de rétention de ces granulats en périphérie,

- De procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant le cas échéant les tests des granulats élastomères pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

Les zones de sécurité au droit des corners devront être conformes aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T5 SYN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LE PERRY EN YVELINES - GYMNASSE DES SPORTS - NNI 784869901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3 du 13/11/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 20/08/2025 effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines

La CRTIS constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence du plan du gymnase, des vestiaires et de l'Attestation Administrative de Capacité.

La CRTIS constate les non-conformités majeures suivantes :

- La largeur de la zone de dégagement constatée à – d'1 m de large (espaliers) doit être protégée

La CRTIS précise que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser : tous les tracés spécifiques futsal (points de réparations, quarts de cercle corner, zone de remplacement et rond central, marques à 5 m du point des 10 m de réparation, marques à 5 m de la surface de coin), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité, la CRTIS suspend sa décision de classement.

1.2 Confirmation de classement

ACHERES - STADE GEORGES BOURGOIN 2 - NNI 780050102

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 13/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 19/12/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 12/09/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
- Attestation Administrative de Capacité

la C.R.T.I.S rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 27/01/2036.

CARRIERES SUR SEINE - STADE DES TERRASSES - NNI 781240201

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 10/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T6 du 26/01/2026 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 12/09/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
- Attestation Administrative de Capacité
- Plan des vestiaires

La Commission constate les non-conformités mineures suivantes :

- Présence de rilsans sur les poteaux de but.
- Filets très endommagés.

La C.R.T.I.S rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 28/11/2035.

GUYANCOURT - STADE JERZI POPIELUSZUKO - NNI 782970401

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 21/10/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 27/01/2036.

LE PERRY EN YVELINES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 784860101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 05/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 20/11/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 18/11/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation

SACLAY - STADE DU CAMPUS HEC 2 - NNI 783220302

Cette installation sportive était classée en niveau T4 PN jusqu'au 07/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 du 07/07/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 18/12/2025 effectué par M. BRECHET & LEDUC, membres de la C.D.T.I.S du District des Yvelines
- Plan de masse
- Attestation Administrative de Capacité

La Commission constate l'absence de plans côtés des vestiaires et de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 27/07/2026 et demande au propriétaire de l'installation de transmettre les plans manquants pour permettre le classement définitif de l'installation sportive.

TRAPPES - COMPLEXE SPORTIF YOURI GAGARINE - NNI 786210301

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 03/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN suite à la réfection de la pelouse synthétique du 03/12/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 01/10/2025 effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
- Plan des Vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité
- Tests in situ initiaux

La C.R.T.I.S rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 03/10/2035.

VERNEUIL SUR SEINE - STADE RÉGIS - NNI 786420202

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 20/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN du 23/01/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite du 26/09/2025 effectué par M. ELISABETH membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité

La Commission constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence du plan des Vestiaires
- Absence des bancs de touches joueurs et officiels

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la transmission du plan des vestiaires, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2026.

VERSAILLES - STADE BERNARD DE JUSSIEU - NNI 786460501

Cette installation sportive était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 07/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 SYN du 23/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CDTIS du 31/10/2025 effectué par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines
- Plan de l'aire de jeu

- Plan des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité
- Tests in situ du 31/10/2025

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T6 SYN jusqu'au 07/11/2035.

VOISINS LE BRETONNEUX - PARC DES SPORTS DU GRAND PRÉ 2 - NNI 786880102

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 30/05/2026.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 18/11/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 SYN et du document transmis :

- Tests in situ du 25/11/2025

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/07/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

LES CLAYES SOUS BOIS - STADE DOMINIQUE ROCHETEAU - NNI 781650102

Cette installation sportive est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 17/11/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la rénovation du terrain synthétique, ainsi que des documents transmis:

- Demande d'avis préalable du propriétaire 06/01/2026
- Lettre d'intention de réalisation de travaux
- Plan de masse
- Plan de coupe
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Il est rappelé que l'article 3.1.5 du règlement fédéral recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.
- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.
- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.
- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification

des composants du revêtement.

- Dans le cas d'une demande FAFA il est précisé que les terrains en gazon synthétique à charge élastomère ne sont pas éligibles.

La Commission recommande :

- En cas de granulats de charge d'origine organique, la mise en œuvre d'un dispositif de rétention de ces granulats en périphérie,
- De procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant le cas échéant les tests des granulats élastomères pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T4 SYN.

NOISY LE ROI - Stade Sibano N°1 - NNI 784550101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 08/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise en place de nouveaux vestiaires, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire 09/12/2025
- Lettre d'intention de réalisation de travaux
- Plan de masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T4 PN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LOUVECIENNES - STADE JEAN LE COARER N°1 - NNI 783500201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 29/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le propriétaire le 28/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 78 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.09
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.21 (E7 min 0.4)

La C.R.T.I.S, au vu des valeurs relevées, ne peut pas classer l'éclairage de cette installation.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

